

L'échec de la conférence du désarmement

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **79 (1934)**

Heft 2

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-341561>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'échec de la Conférence du désarmement.

Beaucoup se représentent la Société des Nations comme une entité douée d'une existence propre et devant, par conséquent, porter seule la responsabilité de ses actes. Cette méprise courante procède le plus souvent de la méconnaissance qu'a l'opinion publique du fonctionnement de l'institution de Genève. Cette dernière, pour être d'un modèle inconnu dans l'histoire, ne relève pas moins des principes qui régissent les sociétés ordinaires. Celles-ci ont leurs statuts, celle-là, son pacte. La dénomination et la portée sont différentes, la structure est analogue. Le pacte étant une convention internationale dépend, quant à son application, du bon vouloir et de la loyauté des parties contractantes. Les délégués gouvernementaux envoyés à Genève ne sont que des émanations directes des Etats qu'ils représentent. Ils ont tous des instructions s'inspirant de la politique générale de leur pays et la Société des Nations ne leur offre que le moyen de concilier des opinions toujours plus ou moins divergentes. Mais elle n'a pas de vie propre, si ce n'est celle de ses organes, le Secrétariat et le Bureau international du travail. Il ne s'agit en somme que de bureaux qu'il serait inexact d'assimiler à la Société proprement dite. Il est vrai qu'ils ont créé une ambiance, « l'atmosphère de Genève », laquelle ne laisse pas d'être en butte à certaines critiques.

Faut-il, dans ces circonstances, faire peser l'échec de la Conférence du désarmement sur la Société des Nations ? Ce serait une erreur. On ne peut, en effet, logiquement charger une personne inexistante. Ce sont bel et bien les

Etats parties à la Conférence auxquels incombe toute la responsabilité.

Il ne nous appartient pas de juger ici l'attitude de tel ou tel pays, mais le moins qu'on puisse dire est que chaque Etat a contribué pour sa part à mener la Conférence dans les bas-fonds où elle s'est finalement enlisée. Les sources de l'échec sont multiples et se subdivisent en d'infinies ramifications. Mis en présence, à Genève, les courants contraires se sont heurtés, enchevêtrés et pénétrés de telle sorte qu'ils ont créé un fond mouvant sur lequel il était impossible de construire un édifice solide. Le manque de sincérité a entaché presque toutes les propositions et déclarations qui, tel un feu roulant, ont crépité pendant près de deux ans autour des tables de délibérations.

Si les grandes puissances ont dû montrer plus d'hypocrisie que les petites, c'est uniquement parce que le monde avait les yeux fixés sur elles et que les intérêts à sauvegarder étaient plus vastes. Les pays secondaires, à l'abri de regards trop indiscrets, pouvaient se sentir vertueux. Placés au premier plan, ils eussent agi comme les grandes puissances.

Les travaux de Genève ont permis de constater que, dans chaque pays, l'opinion dominante est si profondément convaincue de l'utilité de l'armée qu'une simple limitation des armements est généralement jugée incompatible avec les exigences de la défense nationale. Un courant « pacifiste » cherche, bien entendu, dans chaque pays à influencer le gouvernement. Mais, dans la grande majorité des Etats, les pacifistes n'ont bonne presse ni auprès des autorités, ni dans l'opinion publique, car leur activité est symptomatique d'un déséquilibre politique. Ils se montrent, au surplus, sous un jour peu favorable, car, étant les porte-parole d'une minorité, les apôtres du désarmement plus ou moins intégral recourent en général à une dialectique outrée. On peut les répartir *grosso modo* en deux catégories : les pacifistes politiques (mouvement de gauche) et les pacifistes religieux. Ceux-ci sont infiniment plus respectables et sympathiques que ceux-là, encore que l'abus du patois de

Chanaan ne soit guère plus supportable que les excès de langage des partisans de Moscou. Les courants extrémistes ne semblent pas susceptibles de modifier à l'heure actuelle la ligne de conduite des Etats. Il ne faudrait pas, cependant, les négliger et les traiter par le seul mépris. Dans certains pays, en effet, les manifestations de certains partis de gauche croissent en ampleur et en nombre. En Suisse même, un canton vient de nous montrer que des éléments subversifs peuvent s'emparer du pouvoir. Si chaque Etat ne luttait pas sans merci contre ces inflammations et persistait à croire à d'insignifiantes affections, leur organisme pourrait bien être atteint plus rapidement qu'ils ne l'imaginent. Et lorsque le mal serait enraciné, on ne pourrait l'éliminer sans opération sanglante.

Bien que l'attachement à la chose militaire paraisse s'affaiblir dans plusieurs pays, les gouvernements représentés à la Conférence se sont efforcés par tous les moyens de sauvegarder l'intégrité de leur défense nationale. Cette attitude s'explique aisément en ce qui concerne les Etats que leur position sur la carte géographique et politique de l'Europe rend particulièrement vulnérables. On comprend, par exemple, qu'un pays placé, comme la Pologne, dans le voisinage inquiétant de l'U. R. S. S. et de l'Allemagne soit soucieux de ne pas réduire ses moyens de défense, malgré l'amitié — pas toujours aussi vigilante qu'on le croit — de la France. La France elle-même, qui détient encore la puissance militaire la plus forte du monde ne saurait pas davantage l'affaiblir. Si ses représentants diplomatiques à Genève et ailleurs ont tant insisté pour la sécurité préalable puis, après l'usure de ce vocable leitmotiv, pour l'organisation de la paix, ce n'est qu'en raison de l'insécurité de ses rapports internationaux. Les garanties envisagées pour le cas où la Conférence aurait abouti semblaient insuffisantes à la France. Contrôle et arbitrage faisaient, dans le fond, trembler l'Etat-major général par leur fragilité. Comme la France ne manque toutefois pas d'esprits plus abondants que prudents, lesquels obtiennent parfois de puissantes

situations politiques, la réduction des armements trouva des partisans dans le gouvernement. Mais, malgré certains frottements, l'opinion de l'Etat-major prévalut en principe, et c'est ainsi que le monde n'eut pas le spectacle de voir la France se lier les mains au moment où elle était en butte aux attaques plus ou moins dissimulées de ses adversaires. L'attitude de la France a néanmoins été commentée assez sévèrement à Genève. Ses représentants, en effet, — et ils ont été nombreux à la tribune — ont tous protesté de leur bonne volonté à l'égard de la réduction des armements, mais n'ont pu cependant le plus souvent se rallier aux propositions faites en faveur d'une diminution effective. La France s'est exposée, en définitive, au reproche de n'avoir pas exposé clairement son point de vue dès le début. A notre avis, ce reproche est injustifié, car des raisons de politique interne et externe s'opposaient à ce qu'un Etat comme notre grande voisine abattît ses cartes dès l'ouverture des négociations en déclarant qu'elle refuserait systématiquement toute limitation. Ce faisant, le gouvernement se serait attiré de cinglantes critiques de la majeure partie de l'opinion publique. La réaction de l'étranger eût surtout été très vive et la France aurait eu à supporter seule la responsabilité de l'échec.

Les autres grandes puissances n'étaient d'ailleurs guère plus favorables que la France à la réduction des armements, si ce n'est les Etats vaincus de la guerre qui, se fondant sur le pacte de la Société des Nations, réclamaient avec insistance cette réduction pour les autres. Le désarmement, pour eux, était une application déjà tardive du pacte, dont l'article 8 « exige la réduction des armements nationaux au minimum compatible avec la sécurité nationale ». Toute la tactique de ces pays tendit à faire admettre qu'en raison des faibles armements que leur avaient accordés les traités de paix, il était impossible qu'ils menacent la « sécurité nationale » des Etats armés. Juridiquement, la situation des anciens vaincus, donc surtout de l'Allemagne, était assez forte. Leurs contradicteurs dans la discussion, principale-

ment la France, en étaient réduits à tirer, à mots couverts, argument de l'esprit belliqueux animant certains milieux germaniques, lesquels ne semblent pas toujours rejeter l'idée d'une revanche. Mais cette argumentation ne reposait que sur des rapports privés ou semi-privés qui, pour exacts qu'ils pussent être, étaient bien entendu repoussés avec indignation par ceux qu'ils visaient. Les deux pays les plus directement intéressés à l'établissement d'une paix durable, soit la France et l'Allemagne, tournaient ainsi dans un cercle vicieux. Ils discutaient sur deux plans différents. Des longues conversations qui, sans aboutissement possible, furent engagées, poursuivies, rompues et renouées s'est dégagée cette impression d'ennui et d'impuissance qui a fini par étouffer la Conférence tout entière.

D'autres pays, notamment la Grande-Bretagne et l'Italie, ont, cela va de soi, cherché à exercer utilement leur influence. Mais leurs interventions n'étaient jamais complètement désintéressées. On comprend d'ailleurs que ces puissances aient eu à cœur de ne pas tirer seules les marrons du feu, car elles sentent que l'instabilité politique du monde comporte un grand danger, pour elles aussi. Une guerre future ne resterait pas localisée à l'endroit où elle aurait éclaté, mais un nouvel ouragan se déchaînerait certainement sur toute l'Europe. Toutes les grandes puissances y seraient très probablement entraînées. Devant cette possibilité, il eût été inconsidéré pour un Etat important de prendre des initiatives en vue d'un désarmement, qui eût risqué de n'être pas exécuté par tous.

Quant aux pays secondaires, leur action a été à peu près nulle. Huit Etats, dont la Suisse, ont tenté, il est vrai, de se donner plus de poids en coordonnant leurs interventions. Mais ils ont passé à peu près inaperçus. C'est tout au plus si leurs efforts ont été quelque peu ressentis, lorsqu'ils ont insisté, en juillet 1932, pour la suppression du bombardement aérien. Ces gouvernements ne semblent, au demeurant, pas s'être exagéré leur importance à leurs propres yeux.

Quoi que l'on ait dit, il est manifeste que le problème du

désarmement est un problème essentiellement européen. Abstraction faite des Etats-Unis d'Amérique, et, dans une certaine mesure, du Japon, les pays extra-européens n'avaient pas un intérêt aussi immédiat que les gouvernements européens. Ils n'avaient pas aussi directement que l'Europe senti passer la vague de fer et de feu de la grande guerre. Ils se rendaient certainement compte, d'autre part, que leur sort n'accaparait pas l'attention des principaux négociateurs au même titre que celui des pays européens. Ce sentiment n'est d'ailleurs que trop justifié ; preuve en soit l'intérêt tout académique, à quelques exceptions près, avec lequel l'opinion européenne a suivi la guerre sino-japonaise et le conflit entre le Paraguay et la Bolivie.

Le déséquilibre existant entre les valeurs en présence à Genève n'a pas peu contribué à obscurcir les débats. Les Etats représentés à la Conférence se voyant dans l'impossibilité de trouver un terrain d'entente pour arrêter les grandes lignes de leur programme, auraient normalement dû suspendre leurs travaux. C'est sûrement ainsi qu'aurait procédé une assemblée plus modeste où des questions moins essentielles eussent été débattues. Pour le désarmement, il était extrêmement difficile de prendre une telle décision. Il eût, en effet, fallu qu'un gouvernement en prît l'initiative. Or les grandes puissances ne voulaient pas encourir le reproche d'avoir « torpillé » la Conférence et les petites sentaient qu'il ne leur appartenait pas, pour des raisons évidentes, de proposer l'ajournement.

Faute de pouvoir arrêter les fondements du désarmement, la Conférence en fut donc réduite à remettre de plus en plus son sort aux mains des experts chargés d'étudier certains aspects du problème sur la base de « plans » qui, souvent, étaient déjà tombés en disgrâce. C'est ainsi que l'on vit le Comité spécial des effectifs travailler des mois durant pour frayer la voie au plan Hoover, lequel avait été évincé par d'autres propositions plus récentes. La Commission des dépenses de défense nationale, d'autre part, exécuta son mandat avec tant de conscience et de zèle qu'elle donna le

jour à un rapport extrêmement volumineux, qui présente du moins un intérêt documentaire certain.

Le gigantesque appareil mis en marche le 2 février 1932 tourna donc pendant des mois sans qu'il en résultât un effet appréciable. C'est l'Allemagne qui s'est chargée de couper le contact en sortant avec éclat de la Conférence.

A l'heure actuelle, on n'est donc pas plus avancé qu'il y a deux ans. L'idée subsiste, mais la situation est inchangée. Les conclusions qui se dégagent de l'expérience sont claires. Le monde n'est pas en état, pour le moment, de se fier à sa seule raison. La paix ne semble pas possible à défaut d'un appui plus consistant que des traités. Cette constatation est profondément triste si l'on considère que chaque individu ressent une instinctive aversion pour la guerre ; mais on ne peut la nier. Tant que les hommes n'auront pas compris qu'ils *peuvent*, au prix de sacrifices d'amour-propre, assurer la paix sans armes, il serait criminel de désarmer.

Nous-mêmes, habitants d'un pays qui depuis longtemps a adopté l'arbitrage obligatoire pour trancher tout différend, nous ne saurions nous isoler sur le plan international. Nous nous devons de ne pas tenter le destin en nous privant d'une défense nécessaire. Nous pouvons d'ailleurs soutenir cette opinion sans passion, car elle procède de la raison même. Tant que le monde ne sera pas assagi, il nous faut garder nos positions et cela aussi longtemps que ce sera nécessaire.

RÉD.
